MISSION D'ÉTUDE DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET DES WHIPS AUPRÈS DU PARLEMENT SUÉDOIS, DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE FRANÇAISE ET DU SÉNAT FRANÇAIS

Fiche synthèse

ACTIVITÉ

- Mission d'étude du président de l'Assemblée nationale et des whips
- Stockholm (Suède) et Paris (France)
- 22 au 28 janvier 2014

PARTICIPANTS

- M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ)
- M. Marjolain Dufour, whip en chef du gouvernement
- M. François Bonnardel, whip du deuxième groupe d'opposition
- M. Laurent Lessard, député de Lotbinière-Frontenac
- M. Michel Bonsaint, secrétaire général de l'ANQ
- Mme Catherine Durepos, directrice de cabinet du président
- M. Harold LeBel, directeur de cabinet du whip en chef du gouvernement
- M. Benoit Charette, directeur de cabinet du leader du deuxième groupe d'opposition
- M. Yves Bouchard, directeur de la sécurité
- M. Olivier Lemieux-Périnet, conseiller en relations interparlementaires et internationales.

CONTEXTE

- Sur une base ad hoc, le président mène des missions d'étude avec les whips ou les leaders parlementaires sur des thèmes liés aux responsabilités inhérentes à ces fonctions parlementaires. Ces rencontres avec des homologues étrangers portent sur des questions et des enjeux relatifs à la conduite des travaux parlementaires et au fonctionnement des parlements.
- Des missions semblables ont été effectuées en 2004, 2006, 2009 et 2010 et ont contribué à des réformes parlementaires au sein de l'ANQ, notamment dans les domaines de l'utilisation des nouvelles technologies, de la participation des citoyens, de la reddition de comptes et du traitement des pétitions.

CONTEXTE (SUITE)

- L'ANQ effectue présentement une révision de l'ensemble de ses procédures et dispositifs de sécurité. Un processus de modernisation des infrastructures et des équipements de sécurité est en cours et devrait s'échelonner sur une période de trois à cinq ans.
- Le Parlement suédois, l'Assemblée nationale française et le Sénat français revêtent un intérêt pour l'ANQ en matière de sécurité en raison de similitudes sur les plans de la structure administrative et des immobilisations. Tout comme l'ANQ, ces parlements, comptent plusieurs bâtiments et offrent le même type d'accès à leur population respective.

THÈMES

- La sécurité dans les parlements :
  - Installations physiques;
  - Organisation du travail et responsabilités du personnel assurant la sécurité;
  - Plans d'urgence;
  - Processus d'évaluation des menaces;
  - Processus de vérification de l'identité;
  - Étendue des services de sécurité.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Comparer le dispositif de sécurité de l'ANQ avec les installations et pratiques mises en place dans d'autres parlements.
- S'inspirer des pratiques en matière de sécurité auprès de parlements disposant d'une expérience probante sur ce plan.
- Permettre au président et aux whips de s'informer et de développer une expertise en matière de sécurité dans les parlements, afin de poursuivre le processus de révision et de modernisation du dispositif de sécurité en cours à l'ANQ.
- Favoriser l'échange d'information et la collaboration avec des parlements ayant un lien historique et institutionnel avec l'ANQ.

COMMENTAIRES ET CONCLUSION

- Au Parlement suédois, la délégation québécoise a participé à des séances de travail sur l'organisation du département de la sécurité, la préparation en vue des élections générales suédoises de 2014, la sécurité des personnes, la sécurité et la surveillance lors des visites et événements ainsi que la protection des accès.
- La délégation a également eu l'occasion de visiter le centre de tri du courrier, considéré comme l'une des composantes importantes du dispositif de sécurité du Parlement et muni d'équipement de pointe pour la vérification de lettres et de colis.
- En outre, un entretien officiel avec le président du Parlement suédois était également prévu au programme de la délégation.

COMMENTAIRES ET CONCLUSION (SUITE)

- À Paris, le programme de la délégation de l'ANQ comprenait un volet au Sénat et un autre à l'Assemblée nationale française.
- Au Sénat français, les membres de la délégation québécoise se sont d'abord entretenus avec la directrice de cabinet du président du Sénat et un général de la garde républicaine à propos, notamment de la sécurité du président et des hautes personnalités.
- La délégation a ensuite pris part à une séance de travail portant sur les installations physiques et sur l'organisation de la sécurité au Sénat avec le secrétaire général de la questure et la directrice de l'accueil et de la sécurité.
- À l'Assemblée nationale française, les entretiens ont porté sur tous les aspects de la sécurité dans un parlement, tels que la structure administrative de la division de la sécurité, les dispositifs de contrôle des accès et la sécurité du périmètre extérieur. Ces thèmes ont été abordés lors de rencontres avec le secrétaire général de la questure, le directeur général des services administratifs, le chef de la division de l'accueil, de la sûreté et de la sécurité ainsi que l'adjoint au commandant militaire du Palais Bourbon.
- La délégation de l'ANQ a également pu visiter la salle opérationnelle de l'Assemblée nationale française, dont les équipements ont récemment fait l'objet d'une modernisation.
- Cette mission d'étude aura permis à la délégation québécoise de s'enquérir des enjeux, des défis et des gains associés aux processus de modernisation et d'adaptation des infrastructures et des équipements de sécurité des parlements suédois et français. Les informations obtenues et les échanges menés contribueront à la réflexion qu'a entrepris l'ANQ à l'égard de l'ensemble de ses procédures et dispositifs de sécurité.

COÛT

- Per diem et autres frais	26 462,18 $
- Transport	23 363,01 $
Total	**49 825,19 $**

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

RÉUNION DES PRÉSIDENTS EN VUE DE LA CRÉATION D'UNE ASSOCIATION INTERPARLEMENTAIRE DES ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES CANADIENS

Fiche synthèse

ACTIVITÉ

- Winnipeg (Manitoba)
- 3 et 4 mai 2013

PARTICIPANTS

- M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ)
- M. Richard Daignault, conseiller en relations interparlementaires et internationales.

CONTEXTE

- Depuis janvier 2012, les présidents de Chambre des provinces et des territoires canadiens discutent de la création éventuelle d'une association interparlementaire qui regrouperait les assemblées législatives des provinces et des territoires canadiens.
- Tous les présidents de ces assemblées ont depuis été rencontrés individuellement par le vice-président de l'ANQ afin de présenter la pertinence du projet et de sonder leur l'intérêt.
- Une réunion a ensuite été convoquée par le président de l'Assemblée législative du Manitoba afin de réunir ses homologues et approfondir les discussions en la matière.

THÈME

- La création d'une nouvelle association interparlementaire des provinces et des territoires canadiens.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Renforcer les liens entre le président de l'ANQ et ses homologues des provinces et des territoires canadiens.
- Connaître la position des assemblées législatives des provinces et des territoires canadiens relative à la création d'une nouvelle association interparlementaire.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- La participation du président de l'ANQ à cette réunion aura été l'occasion de présenter à l'ensemble de ses homologues sa vision quant à la création d'une association interparlementaire des provinces et des territoires canadiens et aux possibilités d'échanges, de discussions et d'action concertée qu'offrirait ce forum.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS (SUITE)

- À l'issue de cette réunion, il a été convenu que les discussions visant l'approfondissement des liens et des collaborations entre les diverses assemblées législatives canadiennes seraient poursuivies lors des prochaines rencontres réunissant les représentants de ces assemblées, notamment dans le cadre des activités de l'Association parlementaire du Commonwealth.
- Cette rencontre aura par ailleurs permis au président de prendre le pouls de l'actualité et des enjeux parlementaires au sein des autres assemblées législatives canadiennes.

COÛT

- Per diem et autres frais	925,05 $
- Transport	1 389,84 $
Total	**2 314,89 $**